



DEPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL,
CHARGE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE (DERDS)

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 0.0.1.../26/CEMAC/DERDS/HeSP-CEMAC

**RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN GESTION DES
LABORATOIRES POUR APPUI A L'OCEAC DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE (HeSP-CEMAC)**

1. La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une Organisation internationale régionale créée en 1994 pour prendre le relais de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Elle regroupe six (6) États membres : le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad.
2. La Commission de la CEMAC est l'organe exécutif de la Communauté chargé notamment de promouvoir l'intégration économique et monétaire des États membres et de mettre en œuvre les décisions communautaires.
3. Au sein de la Commission de la CEMAC, le Département de l'Éducation, de la Recherche et du Développement Social (DERDS) assure, entre autres, la coordination des programmes régionaux dans le domaine de la santé.
4. Le Service Santé de la Commission de la CEMAC est chargé entre autres de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action dans le domaine de la santé ; coordonner le suivi et la mise en œuvre des programmes et décisions communautaires relevant du domaine de la santé ; soutenir les États membres de la CEMAC dans la mise en œuvre des programmes et projets de santé ; et promouvoir les activités de santé auprès des partenaires.
5. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, la Commission de la CEMAC a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique Centrale – Phase III (HeSP-CEMAC).
6. L'objectif du Programme est de renforcer les capacités régionales de prévention, de détection et de riposte aux urgences sanitaires en Afrique Centrale.
7. Le Programme couvre quatre (4) États membres de la CEMAC, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo et le Tchad, et implique plusieurs institutions spécialisées de la CEMAC dans sa mise en œuvre.
8. Le Programme (HeSP-CEMAC) comporte 5 composantes essentielles qui serviront de base pour la planification des activités au niveau régional et au niveau des pays :
 - ⇒ Composante 1 : Prévention des urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 2 : Détection des urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 3 : Interventions en cas d'urgences sanitaires

- ⇒ Composante 4 : Gestion du programme et capacité institutionnelle
- ⇒ Composante 5 : Intervention d'urgence en cas d'imprévu ;
9. La Commission de la CEMAC a mis en place une Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) basée à Bangui (République Centrafricaine) pour assurer la coordination technique, administrative, financière et fiduciaire du Programme.
 10. Les agences d'exécution et les institutions spécialisées de la CEMAC identifiées participeront à la mise en œuvre des activités du Programme au niveau régional. Il s'agit de l'OCEAC, du CIESPAC, de la CEBEVIRHA, du PRASAC et du CPAC.
 11. L'Organisation de Coordination pour la Lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) a pour mandat, entre autres, de coordonner les politiques et des actions de Santé au niveau sous régional, et renforcer le système de santé des pays membres de la CEMAC, notamment la gestion de la prévention et de la riposte face aux épidémies et aux urgences médicales et humanitaires.
 12. A cet effet, la Commission de la CEMAC envisage de recruter un personnel qualifié et expérimenté pour appuyer le Secrétariat Exécutif de l'OCEAC dans la mise en œuvre des activités du volet santé du HeSP-CEMAC, plus particulièrement un Spécialiste en Gestion des Laboratoires de Santé Publique.
 13. Les dossiers complets, portant le titre du poste doivent être adressés par voie électronique uniquement à l'adresse e-mail : DERDS@CEMAC.INT au plus tard le 14 AOÛT 2025, avec copie à l'adresse suivante : HeSPCEMAC@CEMAC.INT.
 14. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque mondiale.

OBJET DE LA MISSION DU SPECIALISTE EN GESTION DES LABORATOIRES DE SANTE PUBLIQUE (SGLSP) :

Le Spécialiste en Gestion des Laboratoires de Santé Publique (SGLSP) fournira des conseils et appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet dans son domaine de compétence. Il/elle rendra compte au Secrétaire Exécutif de l'OCEAC et au Coordonnateur de l'UCGP du HeSP-CEMAC.

Il/Elle fournira des conseils et appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet dans son domaine de compétence.

TACHES PRINCIPALES :

Dans le cadre de sa mission, sous la supervision technique du Directeur des Programmes et de la Recherche de l'OCEAC, les principales responsabilités du SGLSP sont les suivantes :

- Proposer l'harmonisation des stratégies et outils de suivi dans le cadre des systèmes du renforcement des laboratoires en santé humaine, animale et environnementale ;
- Collecter et analyser les données des systèmes des laboratoires en santé humaine, animale et environnementale des pays bénéficiaires et proposer les actions appropriées si nécessaire ;
- Assister le service de la recherche dans la préparation et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel et Budgétisé (PTBA) ;
- Soutenir la mise en place d'un système d'évaluation de la performance des laboratoires en santé humaine, animale et environnementale ;
- Proposer un mécanisme régional pour faciliter le transport des échantillons biologiques ;
- Assurer le suivi des indicateurs de performance du projet dans le domaine des laboratoires ;
- Mettre en place un programme régional de mentorat pour la qualité des réseaux de laboratoires dans la zone CEMAC ;

- Assister les pays à conduire les évaluations des capacités des laboratoires en santé humaine et animale ;
- Veiller à ce que les données collectées des laboratoires soient partagées avec toutes les personnes intéressées à la prise de décisions et au suivi de la mise en œuvre de ces décisions ;
- Mobiliser en temps opportun l'assistance technique nécessaire dans son domaine de compétence ;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage régional, des missions de supervision et de suivi ;
- Aider à la rédaction et à la publication des articles et autres documents scientifiques en rapport avec le projet ;
- Maintenir une bonne communication avec les partenaires de mise en œuvre et les autres acteurs impliqués dans le projet ;
- Assumer toute autre tâche en rapport avec sa mission.

QUALIFICATIONS, EXPERIENCES ET COMPETENCES REQUISES :

1. Compétence technique :

Niveau d'étude :

- ⇒ Avoir un Doctorat en biologie (virologie, bactériologie, microbiologie, pharmacie, etc.)
- ⇒ Avoir une formation en santé publique ou dans des domaines connexes.

Expérience exigée :

- ⇒ Avoir plus de dix (10) ans d'expérience professionnelle dont au moins 3 ans dans la Gestion des Laboratoires de santé publique ;
- ⇒ Avoir une expérience de travail avérée avec une grande variété de partenaires et avec différents groupes d'acteurs ;
- ⇒ Avoir de bonnes connaissances en informatique y compris les outils de gestion de l'information sanitaire et de surveillance ainsi que la capacité à utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information ;
- ⇒ Parler et écrire correctement le Français. La connaissance d'une autre langue de la Communauté (Anglais, Espagnol ou Arabe) serait un atout.
- ⇒ Une expérience de travail dans le renforcement des capacités des laboratoires dans les pays de la CEMAC serait un atout ;
- ⇒ Une expérience professionnelle en renforcement des capacités ainsi qu'en matière de gestion des projets de la Banque mondiale serait un atout ;
- ⇒ Une expérience de travail dans les pays de la CEMAC serait un atout ;
- ⇒ Une expérience professionnelle avec des projets de la Banque mondiale serait un atout ;

2. Personnalité :

- ⇒ Avoir le sens aigu de l'organisation, d'autonomie et une bonne qualité relationnelle ;
- ⇒ Avoir des qualités de leadership et la capacité de travailler dans une équipe multiculturelle ;
- ⇒ Avoir une expérience de travail avérée avec une grande variété de partenaires et avec différents groupes d'acteurs.

3. Durée, lieu, nature du poste et condition de travail :

C'est une position contractuelle de la Commission de la CEMAC soutenue par les fonds de la Banque mondiale. La durée du contrat est d'une (01) année avec une période d'essai de six (06) mois.



Le contrat peut être renouvelable plusieurs fois sur la base d'une évaluation et selon la disponibilité des fonds du projet.

Le/la SGLSP sera basé(e) au siège de l'OCEAC à Yaoundé, au Cameroun. Il/Elle travaillera sous la supervision du Directeur des Programmes et de la Recherche de l'OCEAC. Il/Elle voyagera fréquemment dans les pays de la région de la CEMAC bénéficiaires du projet.

Le Projet mettra à la disposition du/de la SGLSP recruté (e), les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

4. Procédure et méthode de sélection

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection du Consultant individuel (CI) par un appel à candidature en accord avec les procédures définies aux paragraphes 3.16 à 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition de septembre 2023.

5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature, devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent, et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie légalisée de chaque diplôme requis ou d'une attestation de réussite ;
- Une copie des attestations de travail ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

Le Président de la Commission

Baltasar ENGONCA EDJO

